

N° 28/11.07
PREAVIS N° 28/9.07

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 195'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA SURFACEUSE DE LA PATINOIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de Mmes et MM. Laurent BEAUVERD, Max BINZ, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Florence MAGES, Sylvain MICHOD et Iris RATKOCERI, sous la présidence de Eva FROCHAUX, s'est réunie le 11 septembre 2007. Les membres de la commission remercient Mme Nuria GORRITE, municipale, ainsi que MM. Philippe REGAMEY, chef de service, et Michel FRIEDRICH pour l'Office des sports, de nous avoir présenté ce préavis et d'avoir répondu aux questions de notre commission.

1 PRESENTATION

Le texte du préavis présenté par la Municipalité décrit avec précision les raisons de remplacer l'actuelle surfaceuse. Après 5'500 heures d'utilisation en 15 ans et de nombreuses réparations, elle est à bout de souffle. Des pannes et des réparations plus lourdes sont à craindre, qui pourraient entraver l'exploitation correcte de notre patinoire.

Le choix figurant dans le préavis se porte sur une machine WM Evolution, de la Maison ZüKo basée à Wetzikon, qui avait fourni la surfaceuse actuelle. La qualité de la maintenance, la certification SUVA, des améliorations techniques comme la fraiseuse de bande, le préréglage défini, etc..., ont justifié ce choix. L'équipe technique a eu l'occasion de tester la surfaceuse à Lausanne et en a paru enchantée.

De plus, la machine peut être équipée d'un pulvérisateur pour former la couche de glace en début de saison, non compris dans le préavis, mais pouvant être mise à disposition par la patinoire de Malley ou par la Maison ZüKo.

2 ASPECT FINANCIER

Le prix de la machine, après reprise de l'actuelle, est de CHF 195'000. Une somme de CHF 200'000 a été prévue au plan d'investissement 2007 pour cette machine. Le préavis propose de porter la somme sur le budget 2008 et de l'amortir en 5 ans.

3 DISCUSSION

Vu l'importance de la patinoire pour notre commune, la commission n'a pas mis en doute la nécessité de l'acquisition de cette machine. Les surfaceuses étant des engins très spécifiques, le choix de modèles est limité, et d'ailleurs il n'y avait pas d'autre option. De plus la Maison ZüKo a toujours offert une maintenance irréprochable, mettant même rapidement à disposition une machine de remplacement en cas de panne. Le technicien responsable de la machine se trouve à Saint-Prex. Grâce aux explications de la délégation de la Municipalité, la commission a jugé les arguments du préavis convaincants et s'est rangée derrière eux.

La commission a apprécié la possibilité de collaboration avec d'autres patinoires, comme Malley, pour l'emprunt du pulvérisateur, ce qui permettrait des économies substantielles d'énergie lors de la mise en glace.

4 CONCLUSION

La commission a accepté à l'unanimité le préavis de la Municipalité et vous invite à faire de même.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.00 pour le remplacement de la surfaceuse de la patinoire;
2. de dire que le montant de CHF 195'000.00 sera amorti en 5 ans, à raison de CHF 39'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

E. Frochaux

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 novembre 2007.